

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE659

présenté par
M. Blein, rapporteur

AVANT L'ARTICLE 41, insérer la division et l'intitulé suivants:

Section 5

Dispositions relatives au droit des associations

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.